



Tél. : 03 29 25 02 44

ARRÊTE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de LE MENIL,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-2, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 411-28, R 414-14,

Vu les articles L 2212 - 1, L 2212 - 2, L 2213 - 1 et L 2213 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les pouvoirs généraux du Maire en matière de police,

Vu la demande de Monsieur et Madame HOFFARTH Jérôme et Audrey, via la SARL PROVENCE DEMENAGEMENT (84300 CAVAILLON), domiciliés au 66 Grande Rue 88160 LE MENIL, qui sollicitent la fermeture de la rue des Chèvres le 27 juin 2018 à l'occasion de leur déménagement.

Considérant qu'il importe pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation,

ARRÊTE

- Article 1 :** La circulation sera interdite le **MERCREDI 27 JUIN 2018**, de 7 heures à 20 heures, dans la rue des Chèvres, du carrefour avec la Grande Rue, jusqu'à hauteur du N° 4.
- Article 2 :** Les mesures de sécurité seront mises en place par les soins du demandeur. En tout état de cause, un passage permettant l'accès aux secours devra être réservé.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur et transmis à la Brigade de Gendarmerie de LE THILLOT. Il sera affiché en Mairie et diffusé dans la presse locale.

LE MENIL, le 16 mai 2018

Le Maire, Po/ le Maire empêché
L'Adjoint-suppléant

Hubert CUNAT

